



COMMUNE DE
REMAUFENS

Route Villageoise 53
1617 Remaufens
Tél. 021 948 80 84
E-mail : administration@remaufens.ch

PROCES-VERBAL

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU MERCREDI 7 MAI 2025

— Au nom du Conseil communal, Monsieur **Stéphane DORTHE, Syndic**, ouvre cette assemblée ordinaire à 20 h 03 en saluant et souhaitant la bienvenue aux 45 citoyennes et citoyens et les remercie de leur présence qui montre leur intérêt à la chose publique.

Cette assemblée a été régulièrement convoquée par insertion dans la Feuille officielle, par affichage au pilier public et sur notre site Internet ainsi que par l'envoi d'un tout-ménage qui contenait également le procès-verbal de l'assemblée communale du 11 décembre 2024.

Tous les documents relatifs aux objets traités pouvaient être consultés, dix jours avant l'assemblée, au Bureau communal durant les heures d'ouverture. Le procès-verbal pouvait être consulté sur notre site Internet.

En application de l'article 3 alinéa 2 du règlement d'exécution de la Loi sur les communes, la séance est enregistrée pour l'établissement du procès-verbal. En effet, la Secrétaire peut user de moyens techniques d'enregistrement pour faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera effacé après l'approbation définitive du procès-verbal par l'assemblée suivante.

Monsieur Stéphane DORTHE demande que chaque personne qui désire prendre la parole commence par se présenter en donnant son nom et son prénom.

Il nomme comme scrutateurs Monsieur Jérôme TACHE et Monsieur Claude FEYER et les remercie d'avance de leur collaboration. Il précise que les membres du Conseil communal s'abstiennent de voter lors de l'approbation des comptes selon l'article 18 alinéa 3 de la Loi sur les communes.

Le tractanda proposé est accepté et sera donc traité tel que présenté, soit :

Tractanda :

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 11 décembre 2024.**
Il ne sera pas lu, il est annexé à la convocation.
2. **Comptes de résultats 2024**
 - 2.1 Présentation
 - 2.2 Rapport de la commission financière
 - 2.3 Approbation
3. **Comptes des investissements 2024**
 - 3.1 Présentation

- 3.2 Rapport de la commission financière
- 3.3 Approbation
- 4. Lecture du rapport de l'organe de révision
- 5. Règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value
 - 5.1 Présentation
 - 5.2 Préavis de la commission financière
 - 5.3 Approbation
- 6. Révision partielle des statuts de l'association des communes pour l'école du cycle d'orientation de la Veveyse (ASSCOV)
 - 6.1 Présentation
 - 6.2 Préavis de la commission financière
 - 6.3 Approbation
- 7. Divers

Aucune remarque n'étant formulée, l'assemblée peut délibérer valablement.

1. PROCES- VERBAL

Le procès-verbal a été annexé à la convocation et il n'apporte aucune remarque de la part de l'assemblée.

Monsieur Stéphane DORTHE précise que les questions, restées sans réponse lors de la dernière assemblée, seront traitées dans les divers à la fin de cette assemblée afin d'y répondre.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. COMPTES DE RESULTATS 2024

2.1 Présentation

Comme précisé dans la convocation, chaque citoyenne et citoyen avait la possibilité de consulter les comptes au Bureau communal durant les heures d'ouverture.

Monsieur Stéphane DORTHE commente les comptes 2024 et donne les explications nécessaires pour les comptes qui ont subi des différences notoires par rapport au budget.

21 Scolarité obligatoire et bâtiment scolaire

Dépenses un peu moins élevées que prévues en raison de la redistribution du résultat positif 2023 de l'association des communes pour l'école du cycle d'orientation de la Veveyse (ASSCOV) de CHF 55'200.- et du remboursement des assurances pour le sinistre des locaux de l'école de CHF 25'300.-.

41 Hôpitaux

Redistribution du résultat positif 2023 du Réseau Santé et Social de la Veveyse (RSSV) pour les homes et les frais d'accompagnement des personnes âgées pour un montant de CHF 55'400.-.

42 Soins ambulatoires

Redistribution du résultat positif 2023 du RSSV pour les soins à domicile et l'organe de coordination de CHF 26'100.-. Redistribution du résultat positif 2023 des ambulances du sud du canton de CHF 6'931.-.

49 Santé publique

Redistribution des frais de fonctionnement 2023 du RSSV de CHF 6'409.-.

61 Transports et communications – Routes

Déplacement comptable de l'amortissement de la réserve de réévaluation au compte 9 de CHF 49'330.-.

73 Gestion des déchets

Frais d'entretien de la déchèterie plus conséquents en raison de la mise en place d'un bac de rétention, pose de panneaux et grillage, soit environ CHF 15'000.-.

74 Aménagements

Frais plus conséquents pour les blocs d'enrochement au ruisseau de Rouvena et travaux anti-crue Les Brêts, soit environ CHF 22'000.-.

91 Impôts

Principales variations d'impôts par rapport au budget :

- Augmentation des pertes sur débiteurs par rapport à l'estimation d'environ CHF 40'000.-
- Augmentation de la provision ducroire pour CHF 30'000.-
- Impôts ordinaires supplémentaires perçus pour environ CHF 360'000.- (années précédentes et impôts à la source)
- Impôts spéciaux supplémentaires perçus pour environ CHF 220'000.- (impôts mutations et centimes additionnels)
- Intégration du bilan comptable de la participation à la corporation forestière (auparavant hors bilan) CHF 107'535.-

En conclusion, la commune de Remaufens boucle avec un excédent de produit de CHF 587'141.54.-. Ce résultat, plus favorable que celui estimé au budget, est dû principalement à quelques recettes d'impôts supplémentaires ainsi qu'à plusieurs redistributions d'excédents des années précédentes par des associations intercommunales telles que l'ASSCOV et le RSSV.

➤ **LE COMPTE DE FONCTIONNEMENT boucle avec un excédent de produits de CHF 587'141.54 pour un total de charges de CHF 5'782'298.30 et des produits de CHF 6'369'439.84. Le Budget prévoyait un déficit de CHF 298'477.-.**

Monsieur Stéphane DORTHE demande à l'assemblée de garder ses questions afin de les poser après le rapport de la commission financière soit juste avant l'approbation.

2.2 Rapport de la commission financière

La commission financière de Remaufens a pris connaissance le 8 avril du rapport de l'organe de révision des comptes 2024, établi par la Fiduciaire Fiducum SA à Marly.

Lors de la rencontre avec Monsieur Stéphane DORTHE, Syndic et responsable des finances, ainsi que le Conseil communal in corpore et Madame Aline PICCAND, Caissière, la commission financière a reçu de nombreuses informations nécessaires pour analyser les résultats des comptes de fonctionnement par rapport au budget.

Le résultat est notamment dû à des rentrées fiscales plus élevées que prévues et des rattrapages de l'année précédente suite aussi au retard du canton pour l'établissement des avis de taxation. La commission financière relève de nombreuses ristournes notamment du CO et du RSSV pour un total de plus de CHF 170'000.-.

Selon les indicateurs calculés sur la base du bouclage des comptes, la situation est satisfaisante. La commission financière demande de garder la rigueur nécessaire dans les dépenses avec un suivi approfondi des engagements dans les diverses associations de communes et un calcul précis des conséquences financières à long terme des divers projets à venir.

La commission financière recommande l'approbation des comptes de fonctionnement 2024 avec les réserves d'usage pour le cas où des faits qui n'auraient pas été portés à sa connaissance seraient de nature à modifier ses conclusions.

La commission financière remercie l'ensemble du Conseil communal pour son travail et son investissement pour la collectivité et ainsi que Madame Aline PICCAND, caissière, pour son sérieux et le soin apporté à la tenue de nos comptes et pour sa disponibilité en cas de questions.

Monsieur Stéphane DORTHE remercie Monsieur EMONET ainsi que les membres de la Commission pour leur rapport et pour l'accomplissement de la tâche qui leur a été confiée par l'assemblée communale.

Aucune question de la part de l'assemblée.

2.3 Approbation

Dès lors, les comptes de résultats 2024 sont soumis au vote et sont acceptés à l'unanimité.

3. COMPTES DES INVESTISSEMENTS 2024

3.1 Présentation

Monsieur Stéphane DORTHE donne connaissance des montants payés pour les investissements en cours.

Chemin de la Vignetta

En ce qui concerne le projet d'aménagement d'un trottoir ainsi que la réfection de cette route, qui ont été votés en assemblée communale du 13.12.2023, ils ont été mis à l'enquête du 6 septembre au 6 octobre 2024. Plusieurs oppositions ont été déposées.

La Commune a organisé des séances de conciliation pour entendre les opposants et trouver des compromis pour avancer avec ce projet. Il a pris du retard et est actuellement au Canton pour être analysé par les différents services. La Commune reste donc dans l'attente du permis de construire.

Projet d'interconnexion avec Châtel-St Denis – AVGG – SIGE
Remplacement conduite d'adduction d'eau Mology-Montimbert

Monsieur Grégory DEGLISE donne des explications.

- Lors de l'assemblée communale de décembre 2018, l'investissement de CHF 3'660'000.– avait été accepté pour le remplacement de la conduite d'adduction d'eau entre Mology et le réservoir de Montimbert. Dans ce montant étaient prévus CHF 610'000.– pour les divers et imprévus.
- Le tronçon du départ Mology aux Rosalys était budgétisé à CHF 741'000.–. La moitié de ce tronçon a été réalisée par un forage dirigé de grande ampleur. Ces travaux de forage ont été fastidieux et se sont très mal passés. Ils ont duré un mois supplémentaire et le forage est sorti à environ 70 mètres de l'endroit prévu. La géologie du sous-sol était très compliquée et surtout le volume des boues de traitement a explosé. La première facture se montait à CHF 1'908'000.– soit un dépassement d'environ CHF 1'167'000.–. Après de nombreuses séances entre la Commune, le bureau d'ingénieurs, l'entreprise de forage, les assurances et les avocats, les coûts ont pu être réduits. De plus, l'assurance de notre bureau d'étude a ouvert un cas et nous a remboursé la somme de CHF 100'000.–.

La somme finale payée pour le premier tronçon du départ Mology se monte à CHF 1'146'000.– soit un dépassement d'environ CHF 400'000.–. Malgré toutes ces mésaventures, c'est un soulagement, non pas d'annoncer un dépassement de coût, mais de savoir ce tronçon terminé et en fonction. Cette section de conduite était de loin la plus complexe de tout le projet.

- Le deuxième tronçon, traversée des Paccots jusqu'à la Scierne, est terminé et en fonction. Le coût final n'est pas encore connu.
Le troisième tronçon, Cierne – Scé, est actuellement à l'enquête.
Le quatrième tronçon, Scé – Montimbert, qui est terminé et en fonction était budgétisé à CHF 325'000.–. La somme finale payée se monte à CHF 321'000.–.

-
- **LE COMPTE D'INVESTISSEMENT boucle avec des charges de CHF 809'110.40 et des produits pour Fr. 152'551.80.**
 - **Après boucllement, le BILAN présente une fortune nette (cumul des années précédentes) égale à CHF 3'405'223.76. Le résultat annuel est de CHF 587'141.54 qui donnera une nouvelle fortune nette de CHF 3'992'365.30 en 2024.**

La présentation du Bilan pour 2024 reflète la fortune générale de la Commune tenant compte de la réévaluation des différents biens effectuée en 2022 sur les immobilisations des comptes d'actifs 108 – 140 et 142 et respectivement les réserves sur les comptes passifs 290 – 295 et 296.

3.2 Rapport de la commission financière

La commission financière de Remaufens a pris connaissance avec intérêt des comptes des investissements pour l'année 2024. Les charges se sont montées à CHF 961'662.20.

Les charges font suite à des travaux planifiés de longue date. A noter un gros dépassement par rapport au budget concernant la conduite d'eau claire avec l'interconnexion et le turbinage. Des imprévus du terrain en sont la cause et des explications précises ont été données. Nous soulignons aussi que les travaux prévus sur le Chemin de la Vignetta n'ont pas encore commencé à cause notamment de nombreuses oppositions à traiter.

Un revenu comptabilisé dans le compte des investissements est la subvention cantonale de CHF 10'000.- pour le futur skatepark.

La commission financière prie l'assemblée de valider les comptes des investissements pour l'année 2024.

Monsieur Stéphane DORTHE remercie Monsieur EMONET ainsi que les membres de la commission pour leur rapport et pour l'accomplissement de la tâche qui leur a été confiée par l'assemblée communale.

3.3 Approbation

Dès lors, les comptes des investissements 2024 sont soumis au vote et sont acceptés à l'unanimité.

4. LECTURE DU RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

La parole est donnée à Monsieur Gaétan EMONET, Président de la Commission financière, qui procède à la lecture du rapport de l'organe de révision qui a effectué l'audit des comptes annuels de la Commune.

Il définit la responsabilité du Conseil communal et celle de l'organe de révision.

Selon l'appréciation de Fiducum, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31.12.2024 sont conformes aux prescriptions légales cantonales. Fiducum recommande d'approuver les comptes annuels qui sont soumis.

5. REGLEMENT RELATIF A LA TAXE COMMUNALE SUR LA PLUS-VALUE

5.1 Présentation

Monsieur Julien COTTET présente cet objet au moyen d'une projection. Toutes les étapes légales ont été respectées. Il ajoute que le règlement a été soumis au Service des Constructions et de l'Aménagement (SeCA), au Service des communes (SCom) et à la Surveillance des prix ainsi qu'à la commission financière.

Les 6 articles sont passés en revue un par un en y apportant des précisions.

Le but du présent règlement est de définir le taux et l'affectation de la taxe communale en relation avec les montants obtenus en application de la LATeC.

La taxe communale s'élève à 25 % du prélèvement cantonal. Monsieur Julien COTTET présente ensuite des exemples d'affectation de cette taxe (indemnités pour cause d'expropriation matérielle, études de densification et de requalification du milieu bâti, plans d'aménagement, aménagement d'espaces publics et d'espaces verts et de loisir, itinéraires de mobilité douce...).

La Commune institue un financement spécial (art. 4) pour l'aménagement du territoire. L'utilisation concrète des moyens du financement spécial est décidée par le conseil communal et sous réserve des compétences financières de l'assemblée communale.

Les opérations d'attribution et de prélèvement sur le financement spécial figurent dans les comptes communaux (art. 5). L'état du financement spécial est comptabilisé au bilan.

Le présent règlement entre en vigueur dès son approbation par la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (art. 6).

La parole est donnée à l'assemblée pour les questions.

Monsieur Olivier AQUILLON demande s'il est possible de faire une synthèse des changements.

Monsieur Julien COTTET explique que la taxe sur la plus-value a été instaurée par le Canton et ce règlement permettra à la Commune de toucher une partie facturée par le Canton. Cette taxe sert à indemniser les terrains qui ont été retirés de la zone à bâtir. Elle est prise sur tous les nouveaux terrains à bâtir. Ceci permet de toucher la redistribution offerte par le Canton. Il donne l'exemple d'une parcelle en zone agricole qui deviendrait à bâtir avec l'augmentation de l'indice de construction qui serait compensée.

Monsieur Yvain STHELE demande si la plus-value est appliquée sur les terrains, les biens immobiliers... ?

Monsieur Julien COTTET répond que la plus-value concerne les terrains.

Monsieur Stéphane DORTHE remercie Monsieur Julien COTTET pour sa présentation.

5.2 Préavis de la commission financière

Monsieur Stéphane DORTHE donne la parole à Monsieur Gaétan EMONET pour la lecture du préavis favorable de la commission financière de Remaufens qui a pris connaissance avec attention du règlement relatif à la taxe sur la plus-value. **Elle propose à l'assemblée d'accepter ce règlement tel que proposé. Il répond aux exigences légales et réglementaires en définissant le taux et l'affectation précise de la taxe communale en relation avec les montants obtenus en application de l'art. 113a de la LATeC.** Aussi, la taxe s'élève à 25 % du prélèvement cantonal et son affectation, à décider par le Conseil communal, permettra de financer plusieurs projets.

5.3 Approbation

Aucune autre précision n'étant demandée, cet objet est soumis au vote et le règlement relatif à la taxe sur la plus-value est accepté par 43 voix et 2 abstentions.

6. Révision partielle des statuts de l'association des communes pour l'école du cycle d'orientation de la Veveyse (ASSCOV)

6.1 Présentation

Monsieur Paul KONAN explique cette modification essentielle, présentée ce soir, soit l'article 28 al. 2 avec pour but de relever la limite d'endettement de CHF 50 millions (état actuel) à CHF 70 millions pour permettre l'emprunt nécessaire pour financer le projet d'assainissement et d'agrandissement du bâtiment Bêta/Univers@lle estimé à CHF 20 millions environ.

Après un historique partant de 2021, Monsieur Paul KONAN mentionne l'assemblée extraordinaire des délégués du 27 mars dernier avec les nouveaux projets et l'objectif final.

Aspects financiers et chiffres avancés

- Crédit d'investissement voté à ce jour : CHF 44'059'424.65
- Montant total des crédits : CHF 64'059'424.65
- Limite d'endettement actuelle : CHF 50 millions
- Limite d'endettement proposée : CHF 70 millions

Détails des travaux

Comblent les besoins d'ici à 2030 (construction de 5 salles de classes supplémentaires, notamment des salles spéciales, des locaux d'appui et administratifs).

Au niveau de l'assainissement, plusieurs interventions ciblées sont nécessaires, notamment en matière de sécurité, de ventilation et de mise aux normes des installations techniques.

En plus de l'agrandissement, des travaux de sécurité et conformité, de ventilation, des installations techniques et d'autres interventions sont prévus.

Ce projet permet donc de combiner les assainissements nécessaires à un agrandissement réfléchi, pour répondre aux besoins identifiés dès l'étude démographique de 2021, tout en limitant les coûts. Il a été renoncé à la construction d'un nouveau bâtiment scolaire ainsi qu'à celle d'un nouveau restaurant scolaire, le comité d'école préférant optimiser les infrastructures existantes, l'agrandissement du bâtiment Bêta répondant aux besoins identifiés par la dernière étude démographique.

A titre d'information, il convient aussi d'indiquer que la population sera vraisemblablement appelée à se prononcer sur un second rehaussement de la limite d'endettement en avril 2026 pour le futur centre de natation et de la salle de sport triple, dès que les coûts seront connus, afin d'inscrire dans les statuts de l'ASSCOV une limite d'endettement adaptée aux besoins. Ce futur complexe sportif inclura notamment deux bassins de natation répondant aux besoins des écoles primaires du district et du cycle d'orientation de la Veveyse, ainsi qu'à une utilisation publique élargie. La piscine actuelle étant en soins intensifs, pour ne pas dire aux soins palliatifs.

Monsieur Stéphane DORTHE remercie Monsieur Paul KONAN pour la clarté de sa présentation qui n'apporte pas de question de la part de l'assemblée.

6.2 Préavis de la commission financière

La commission financière de Remaufens a pris connaissance avec attention de la principale modification apportée aux statuts de l'ASSCOV d'orientation de la Veveyse.

Cette modification porte sur l'art. 28, limite d'endettement. Aussi, dans l'alinéa 2, cette limite est portée à 70 millions de francs (contre 50 millions aujourd'hui) pour les constructions et de CHF 500'000.- pour l'exploitation. Ces sommes sont nécessaires pour permettre l'emprunt pour financer les divers travaux de rénovation et l'agrandissement du CO ainsi qu'en prévision de la construction de nouvelles installations sportives (piscine et salle de sport).

Compte tenu des informations qui ont été données, la commission financière donne un préavis favorable et propose à l'assemblée communale d'accepter la modification des statuts.

6.3 Approbation

Aucune précision n'est demandée par l'assemblée.

Cet objet est donc soumis au vote et la révision partielle des statuts de l'ASSCOV est acceptée par 44 voix et 1 abstention.

7. Divers

Monsieur Stéphane DORTHE passe la parole à Monsieur Kevin GENOUD.

Informations complémentaires sur le projet de rénovation et d'agrandissement du bâtiment scolaire

En fin d'année 2024, la Commune a fait la demande de subvention au canton afin d'avoir une estimation du montant de subventionnement pour être des plus précis quant au financement du projet. Le Canton a étudié notre demande et nous a fait un retour quelques mois après.

Le mandat de l'architecte devra passer par le marché public. Afin que le bureau d'architecte qui a travaillé sur l'avant-projet ne soit pas favorisé par rapport aux autres bureaux, le canton nous demande de faire un nouveau concours d'architecte. Cette solution permettrait de tout remettre à zéro mais repousserait le projet de plusieurs mois et aurait un coût supplémentaire non négligeable.

Suite à ce retour, la commune a décidé de mandater un expert en marché public afin de se faire épauler dans ces futures démarches.

Plusieurs solutions ont été proposées par cet expert. Il a été décidé de partir sur la stratégie d'appel d'offres avec groupements pluridisciplinaires de mandataires en un seul tour. Cette solution apparaît comme la plus réaliste, la plus rapide et la moins coûteuse. Nous sommes actuellement en discussion avec le canton afin qu'il accepte de passer par cette voie.

Si cette solution devait être acceptée, un planning prévisionnel ferait voter un crédit en décembre 2025 pour les phases de prestations 32 à 41 (études de détails, devis estimatif détaillé, procédure de demande d'autorisation, appels d'offres et adjudication) pour effectuer cette partie en 2026. Ensuite, le vote du crédit d'investissement pour la construction pourrait avoir lieu fin 2026 pour un début des travaux en 2027.

Monsieur Stéphane DORTHE passe la parole à Monsieur Daniel FROSSARD.

Règlement sur le stationnement public

Le projet de règlement et son arrêté ont été déposés auprès du Canton et de la Surveillance des prix en février de cette année pour obtenir leur préavis.

Règlement relatif à la gestion des déchets

Le projet de règlement a été adressé au Service de l'environnement, au Service des communes et à la Surveillance des prix en janvier 2025. En mars, la Direction de la sécurité, de la justice et du sport (DSJS), par sa conseillère juridique, nous a adressé des remarques. En principe, le règlement pourra être présenté à la population à l'assemblée de décembre.

Travaux sur le début de la Route Villageoise

Monsieur Daniel FROSSARD annonce le début des travaux entre fin juin et début juillet.

Monsieur Stéphane DORTHE passe la parole à Monsieur Paul KONAN.

Réponses aux questions de la dernière assemblée communale

Suite à des questions de la part de Monsieur Jean-Pierre THUILLARD, voici les produits de l'AES 2024 liés à la participation de la commune et des parents de Remaufens :

Participation des parents aux unités AES	CHF 718'255.40
Participation totale Remaufens	CHF 267'752.--
Participation de la commune de Remaufens	CHF 82'361.21
Participation des parents de Remaufens	CHF 185'390.79
Participation des parents aux repas	CHF 258'104.40
Inscriptions	CHF 19'470.--

La Commune a touché CHF 4'504.45 de l'AES vacances qui a fait un bénéfice de CHF 16'949.85. L'AES ordinaire a été déficitaire en 2024. Le montant de CHF 67'544.88 a été compensé par les 3 communes du cercle scolaire soit CHF 16'889.20 pour Remaufens.

Suite à une question de Monsieur Antonio RACCIATTI, une discussion est en cours pour un contrat d'inspection et de maintenance pour le futur skatepark. Deux ans de garantie pour l'inspection et la maintenance sont prévues dès sa mise en service. Une inspection sera effectuée deux fois par an par la société Vertical Technik AG (norme EN 14974 pour les skateparks).

Suite à une question de Monsieur Jérôme Berset, aucun site de skatepark connu ou visité n'est surveillé par une société de sécurité privée. Les utilisateurs respectent en règle générale les règlements d'utilisation édictés.

La parole est donnée à l'assemblée pour les questions.

Monsieur Roland MICHEL demande ce qui correspond au compte 76 *Lutte contre la pollution* ?

Monsieur Stéphane DORTHE lui répond que ce compte concerne la commission de l'énergie, la cité de l'énergie et le coup de balai pour l'entretien de l'environnement. Monsieur Kevin GENOUD ajoute que la commission de l'énergie a organisé des matinées ouvertes à la population pour ramasser les déchets dans le village.

Monsieur Claude FEYER aimerait des précisions concernant le projet de construction situé à la Route du Levant 2. Lors de la mise à l'enquête, il a découvert que le 4^{ème} niveau de l'immeuble pouvait se faire grâce au transfert d'indice de la parcelle N° 91, propriété de la Commune de Remaufens. Est-ce que cette parcelle a été vendue au promoteur ? Si oui à quel prix ?

Monsieur Julien COTTET explique que l'indice a été négocié pour l'aménagement d'un trottoir le long de la route et que la parcelle n'a pas été vendue et qu'il s'agit juste d'un transfert d'indice.

Monsieur Roland MICHEL a une question au sujet de l'Impasse des Noisetiers où il n'y a bientôt plus un brin d'herbe en construisant depuis le fond jusqu'en haut. Impasse veut dire « ne pas passer » et les véhicules devraient donc circuler par le bas du village. L'impasse devrait être supprimée et remplacée par un passage.

Monsieur Stéphane DORTHE explique que l'Impasse de Souvy a été construite avant et ensuite l'Impasse des Noisetiers en passant par le Chemin des Prés.

Monsieur Stéphane DORTHE annonce les prochaines élections communales qui auront lieu au début de l'année 2026. Le Conseil communal est à la recherche de plusieurs personnes intéressées à la chose publique. Elles peuvent s'adresser à l'Administration communale ou auprès d'un Conseiller communal pour obtenir de plus amples renseignements.

Monsieur Stéphane DORTHE remercie Madame Aline PICCAND, boursière communale, Madame Aurélie FONTAINE, secrétaire communale, notre stagiaire et tous ses collègues du Conseil communal pour leur travail tout au long de l'année.

Avant de conclure, Monsieur Stéphane DORTHE tient à remercier l'assemblée, au nom de tous les membres du Conseil, pour la confiance témoignée.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur **Stéphane DORTHE, Syndic**, remercie chacune et chacun pour leur participation aux affaires communales. Il lève cette assemblée à 21 h 16, souhaite une bonne saison estivale à toutes les personnes présentes et les invite à partager le verre de l'amitié.

Le Syndic

Stéphane DORTHE



La Secrétaire

Aurélie FONTAINE

